# Arrêté du Gouvernement modifiant l'arrêté du Gouvernement du 22 octobre 2012 mettant en oeuvre l'organisation du Ministère de la Communauté germanophone

* Date : 02-02-2018
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2018201417

Article 1 L'article 1er de l'arrêté du Gouvernement du 22 octobre 2012 mettant en oeuvre l'organisation du Ministère de la Communauté germanophone est remplacé par ce qui suit :
  " Article 1er. Le conseil de direction du Ministère de la Communauté germanophone est composé des personnes suivantes :
  - le secrétaire général;
  - le secrétaire général suppléant chargé du personnel et de l'organisation;
  - le secrétaire général suppléant chargé de la gestion de la qualité et de la protection des données;
  - le secrétaire général suppléant chargé du budget et des finances;
  - la secrétaire générale suppléante chargée des prestations de service et de l'orientation vers le citoyen. "
Article 2 Le présent arrêté produit ses effets le 1er février 2018.
Article 3 Le Ministre compétent en matière de Personnel est chargé de l'exécution du présent arrêté.